# Deauville Yacht Club

## Règlement du Challenge annuel des membres des équipages 2026

**Article 1 – Principe et inscription**

Pour stimuler la présence des équipiers à bord des bateaux, ce sont les personnes (membres du club) qui seront suivies et classées après report des points obtenus par le bateau sur lequel elles sont inscrites comme membre d'équipage.

Chaque saison le Challenge du Deauville Yacht Club est ouvert à tous les bateaux du Deauville Yacht Club ou non,

Pour être admis à l'inscription des épreuves, les bateaux doivent être en règle sur le plan « sécurité » avec la catégorie de navigation dans laquelle ils sont déclarés et être facilement identifiés par un numéro de voile ou un cagnard.

Pour valider l'inscription d'un bateau concurrent,

- Elle doit être prise (NVI) et réglée (virement ou CB secrétariat) selon les mêmes modalités que pour une régate
- Tous les membres de l'équipage doivent être titulaires d'une licence FFV (temporaire ou annuelle).

**Article 2 – Types d'épreuves, règles et classement**

Le Challenge du Deauville Yacht Club s'appuie sur les épreuves (régates ou entraînements) figurant au programme de la saison. Elles se courront sur :

- Soit des parcours dits « construits » autour de bouées gonflables
- Et ou Soit des parcours côtiers autour des balises latérales ou cardinales figurant dans les zones de course déclarées aux AFFMAR, y compris Cowes-Deauville.

Toute participation à une épreuve nautique doit répondre à des règles précisées dans des documents :

- Pour une régate ce sont les RCV de la FFV, l'Avis de Course et les Instructions de Course
- Pour un entraînement ces règles à respecter seront simplifiées.

Le classement général pour une saison :

- Sera calculé sur les 8 meilleures manches de parcours « construits » ainsi que sur les 8 meilleurs parcours côtiers.
- Sera calculé toutes classes ou séries confondues (exemple : Monotypes, J80, Dragon, Course croisière, Croiseur)
- Un membre d'équipage concurrent pourra améliorer son classement en s'inscrivant sur un bateau aux épreuves dites « entrainements » déclarées obligatoirement aux administrations comme des régates officielles et positionnées sur le calendrier annuel des animations du club.

**Article 3 – Poids des épreuves**

Les coefficients appliqués aux points obtenus sur une régate :

- 3,5 pour Cowes – Deauville,
- 2,5 pour Grand Prix de Deauville Coupe Henryot, 100 Milles,
- 1,5 Parcours côtier
- 1,0 Chaque manche de Parcours construit

**Article 4 – Points attribués aux participants**

Pour valoriser les performances dans des épreuves avec un important nombre de participants et pour permettre la consolidation au cours de l'année :

Les concurrents engagés dans le challenge du Deauville Yacht Club, pour une épreuve et selon leur rang obtenu, se verront attribuer des points calculés en fonction du nombre de participants à cette épreuve :

I = Nombre d'inscrits devant être classés ensemble.
N= Nombre de partants dans l'épreuve (I – DNC)
A = Rang de classement du concurrent dans l'épreuve.
P = Points attribués au concurrent de rang A
Selon la formule connue P = 101 x (N – A + 1) / N + 1.

**Un bateau concurrent si motif de pénalité** : **DNS** (est venu mais n'a pas pris le départ), **DNF** (n'a pas terminé), **RET** (abandon en cours de régate), **RAF** (abandon après avoir fini).

- **Recevra 0,5 x nombre de point du dernier arrivé classé**.

**Un bateau concurrent, si motif de pénalité DNC** (n'a pas couru), **DSQ** (a été disqualifié), **BFD** (disqualifié règle 30.1 du pavillon noir), **DNE** (disqualification autre que DCM qui selon la règle 90.3 ne peut être retirée), **DCM** (disqualification mauvaise conduite règle 90.3 ne peut être retirée), **OCS** (du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et n'a pas pris le départ et a manqué à prendre le départ, infraction à la règle 30.1).

- **Recevra 0 point**

**La participation d'un bateau à un « entraînement »** rapportera le nombre de point d'un bateau concurrent DNF d'une régate de 5 partants soit 8,5 points (à ajuster car c'est la moyenne actuelle des participants à ces sorties)

**Article 5 – En cas d'égalité**

En cas d'ex-aequo en fin de saison, le membre d'équipage ayant pris le plus grand nombre de départ aura l'avantage sur les autres concurrents.

**Article 6 – Critères quantitatifs pour lancer une épreuve**

Le départ d'une régate ne sera donné que si 4 bateaux concurrents au moins sont inscrits pour cette épreuve.

De même, une série ne pourra être l'objet d'un départ et d'un classement particulier que si au moins 4 bateaux concurrents sont inscrits dans cette série

**Article 7 – Mise à jour pendant l'année**

Une mise à jour du classement du Challenge des membres d'équipage du Deauville Yacht Club sera effectuée après chaque régate et affiché au club.

**Article 8 – Le palmarès de l'année.**

La proclamation du palmarès du Challenge du Deauville Yacht Club et la distribution des prix aura lieu ; le jour de l'Assemblée Générale annuelle ou, le jour du repas de fin d'année ou, au cours d'un cocktail au Deauville Yacht Club.

**20250807 - La Commission Régates du Deauville Yacht Club.**